

COMMUNIQUE DE PRESSE

ST 11664/14

PRESSE 389

Bruxelles, 14 juillet 2014

L'UE reprend sa coopération avec la Guinée-Bissau

Le Conseil a suspendu aujourd'hui les mesures limitant la coopération de l'UE avec la Guinée-Bissau, à la suite des élections libres qui s'y sont déroulées et dont le résultat est considéré comme crédible.

La Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, et le membre de la Commission européenne chargé du développement, Andris Piebalgs, ont déclaré : *"Nous sommes très satisfaits de cette décision, qui permet à l'UE d'apporter un soutien aux autorités nouvellement élues dans les efforts qu'elles entendent entreprendre pour reconstruire et stabiliser l'État en les aidant à assurer rapidement les fonctions essentielles de l'État et à fournir les services sociaux de base à la population."*

L'UE attend à présent des autorités de ce pays qu'elles mettent tout en œuvre pour que les engagements qui ont été pris envers l'UE soient honorés et que cela constitue pour elles une priorité. Ces engagements ont été pris dans le cadre des consultations avec l'UE qui ont eu lieu en 2011 et concernent par exemple le secteur de la sécurité, le renouvellement de la hiérarchie militaire et la lutte contre l'impunité.

Les mesures limitant la coopération de l'UE avec la Guinée-Bissau ont été imposées en juillet 2011 après la mutinerie militaire d'avril 2010 et la nomination de ses principaux instigateurs à des postes élevés de la hiérarchie militaire, l'UE ayant considéré qu'il s'agissait là d'une violation grave des éléments essentiels de l'accord de Cotonou. Conformément à l'article 96 dudit accord, l'UE a suspendu partiellement sa coopération au développement avec la Guinée-Bissau et un ensemble d'engagements réciproques en vue de la reprise progressive de la coopération de l'Union a été arrêté.